

La MRC des Appalaches lance un deuxième appel de projets au Fonds régions et ruralité

Jeudi 7 janvier 2021, REDIFFUSION.

Ce fonds représente un levier de développement du milieu qui se veut complémentaire aux programmes gouvernementaux existants.

Thetford Mines, le 7 janvier 2021 - La MRC des Appalaches lance un deuxième appel de projets dans le cadre du Fonds régions et ruralité - Volet 2 Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC. Les organisations qui souhaitent réaliser une initiative en développement ont jusqu'au 12 février pour soumettre leur demande de subvention.

Ce fonds représente un levier de développement du milieu qui se veut complémentaire aux programmes gouvernementaux existants. Il peut contribuer jusqu'à un maximum de 15 000 \$ pour soutenir des initiatives structurantes. Pour l'année 2020-2021, l'enveloppe des projets locaux du FRR- Volet 2 de la MRC s'élève à 400 000 \$. Lors du premier appel en septembre dernier, la MRC a octroyé 200 000 \$ en subventions à 16 organisations de la région.

Outre les municipalités, les organismes à but non lucratif (OBNL) et les coopératives sont admissibles au programme d'aide. Les projets structurants soutenus par le FRR doivent cadrer dans la vision de développement et les priorités de la MRC, à savoir d'assurer la rétention de la population et de la main-d'œuvre, de favoriser le développement économique, agroalimentaire, culturel, rural et technologique, de préserver la qualité de vie et de l'environnement et enfin d'assurer l'accessibilité aux services de santé, d'éducation et de transport collectif.

Pour présenter une demande, le dossier doit comprendre le formulaire complété, le montage financier et les lettres d'appui des partenaires envisagés. De plus, chaque projet présenté par un OBNL ou une coopérative doit obtenir une résolution d'appui de la municipalité concernée. Le guide de présentation et les formulaires sont disponibles sur le site Internet de la MRC des Appalaches, au www.mrcdesappalaches.ca.

Les documents seront également disponibles auprès des conseillères en développement territorial, Carole Mercier et Louise Nadeau, qui accompagnent les municipalités et les comités locaux dans leur démarche de développement. Il est fortement recommandé de contacter les conseillères avant de déposer une demande, par courriel électronique : cmercier@mrcdesappalaches.ca ou lnadeau@mrcdesappalaches.ca.

Le Fonds régions et ruralité-volet 2 Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC est issu du partenariat Québec - Municipalité 2020-2024 et fait l'objet d'une entente entre la MRC des Appalaches et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

SOURCE :

*Louis Laferrière, directeur général
MRC des Appalaches
418 332-2757, poste 223
llaferriere@mrcdesappalaches.ca*